

*Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des collaborateurs de l'entreprise de travail temporaire d'insertion à exercer leur activité professionnelle dans le respect de la réglementation applicable.*

*Elle contribue à sécuriser la relation contractuelle avec l'utilisateur et le salarié. Elle permet de repérer et de corriger les pratiques à risques.*

## Progression pédagogique :

Respecter les conditions d'exercice	Sécuriser le recours au TT	Gérer l'embauche du salarié intérimaire	Assurer l'accompagnement du salarié
-------------------------------------	----------------------------	---	-------------------------------------

Prérequis : 3 mois d'expérience à un poste opérationnel en association intermédiaire

### 1. Respecter les conditions d'exercice

Définir les missions de l'ETTI

Identifier le principe de triple exclusivité

Remplir les conditions de conventionnement et de financement

Respecter les exigences d'éligibilité

**Modalités pédagogiques : Cas pratiques, quizz**

### 2. Sécuriser le recours au travail temporaire

Expliquer la relation tripartite, le rôle et les responsabilités de chacun

Distinguer les cas de recours « liés à l'entreprise utilisatrice » des cas de recours « liés à la personne du salarié »

Mettre en œuvre les motifs « Favoriser l'embauche/insertion », « Complément de formation professionnelle » et « Bénéficiaire de l'obligation d'emploi de l'art L5212-13 CT »

Sécuriser le recueil préalable d'information (salaire, poste, sécurité...)

Vérifier les compétences du candidat

**Modalités pédagogiques : Mise en situation, étude de documents, exercices de prise de commande**

### 3. Gérer l'embauche de salarié intérimaire

Respecter les règles d'emploi des ressortissants étrangers

Réaliser la DPAE

Organiser la surveillance médicale à l'embauche

Rédiger les contrats de mission et de mise à disposition

Conclure, renouveler, enchaîner les contrats

**Modalités pédagogiques : étude d'un contrat, exercices d'application**

### 4. Assurer l'accompagnement du salarié

Satisfaire à l'obligation d'accompagnement

Suivre le temps de travail

Contrôler le respect des durées de travail et des temps de repos obligatoire

Traiter les jours fériés chômés ou travaillés, les ponts, le travail dominical, le travail de nuit...

Gérer les absences

Déclarer les accidents de travail ou de trajet

Exercer le pouvoir disciplinaire, rompre le contrat

**Modalités pédagogiques : étude de cas, quizz**

Tout collaborateur en ETTI

Groupe de 4 à 10 participants

Profil des formateurs consultable sur [www.managir.com](http://www.managir.com)

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Évaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session.

Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours.

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS**  
**01 45 23 22 22 ou [ggury@managir.com](mailto:ggury@managir.com)**

Réf. 128-034  
Version 210722